



## VILLE DE SHANNON

Procès-verbal

Séance ordinaire

Conseil municipal

Lundi 12 février 2024, à 19 h 30

Hôtel de Ville

50, rue Saint-Patrick

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

Considérant le *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil* (801-23) et la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal*.

La présente séance se tient devant un public, elle est diffusée en direct sur la plateforme Facebook de la Ville et est également enregistrée pour diffusion à l'ensemble de la population dans les jours suivant sa tenue.

En présence des conseillers et conseillères, Mme Francine Girard (district no 1), M. Pierre Chamberland (district no 2), Mme Sophie Perreault (district no 3), Mme Lynn Chiasson (district no 4) et M. Mario Lemire (district no 6).

En l'absence de M. Saül Branco (district no 5).

Formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse, Sarah Perreault.

En présence de la directrice générale, trésorière et greffière adjointe, Marie-Josée Monderie, la greffière Mélanie Poirier et l'adjointe administrative pour le service du greffe, Manon Pelletier.

### 1. MOT DE MME LA MAIRESSE

Mme la mairesse, Sarah Perreault, souhaite la bienvenue à tous les élus et les remercie de leur présence.

Mme la mairesse constate, par ailleurs, que tous les documents pertinents ont été déposés dans les délais prescrits sur la plateforme numérique prévue à cet effet. Elle souligne également que les documents publics, dont les projets de règlement, le cas échéant, sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville depuis au moins 72 heures.

Conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil* (801-23), un projet d'ordre du jour de cette séance a été affiché sur le site Internet de la Ville au plus tard 48 heures avant sa tenue.

### 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 19 h 30, Mme la mairesse déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois.

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-02-24

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. **Mot de Mme la mairesse**
2. **Ouverture de la séance ordinaire**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux antérieurs**
  - 4.1. Séance ordinaire – 15 janvier 2024
5. **Trésorerie**
  - 5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes – Bordereau daté le 9 février 2024
  - 5.2. Autorisation – Commandite tournoi de hockey des pompiers pour les grands brûlés
  - 5.3. Subvention – Catholic Women's League of Shannon pour l'année 2024
  - 5.4. Plan de partenariat pour le défilé de la Saint-Patrick pour l'année 2024
  - 5.5. Acceptation de prix de vente – Ford Escape – Centre d'acquisitions gouvernementales – Appel d'offres 23-0604
6. **Avis de motion**
  - 6.1. Avis de motion – Règlement numéro 810-24 modifiant le plan d'urbanisme (600-18) de manière à ajouter la cartographie des îlots de chaleur et de prévoir des mesures pour atténuer le phénomène d'îlot de chaleur
  - 6.2. Avis de motion – Règlement numéro 811-24 complémentaire sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés et autres dispositions relatives aux compétences municipales, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 694-22
7. **Projets de règlement**
8. **Adoption de règlements**
  - 8.1. Adoption – Projet du règlement 810-24 modifiant le plan d'urbanisme (600-18) de manière à ajouter la cartographie des îlots de chaleur et de prévoir des mesures pour atténuer le phénomène d'îlot de chaleur
9. **Administration**
  - 9.1. Autorisation de dépôt – Demandes d'aide financière auprès de la MRC de la Jacques-Cartier – Programmation culturelle 2024
  - 9.2. Autorisation de dépôt – Demandes d'aide financière auprès d'Hydro-Québec – Programmation culturelle 2024
  - 9.3. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
10. **Gestion contractuelle**
  - 10.1. Octroi de contrat – Services professionnels – Plans et devis – Réfection de deux (2) ponceaux – Chemin de Wexford
  - 10.2. Octroi de contrat – Étude géotechnique pour la construction d'un ponceau et d'un chemin d'accès aux puits de Shannon
  - 10.3. Ajout au contrat – AO22-17 – Construction d'un ponceau pour accéder aux puits – Demande d'autorisations ministérielles
  - 10.4. Octroi de contrat – Services en géotechnique
  - 10.5. Renouvellement du contrat avec l'entreprise Éditions Média Plus Communication – Éditions gratuites du calendrier municipal pour les années 2025 et 2026
11. **Urbanisme**
  - 11.1. Dépôt – Rapport des permis et certificats
  - 11.2. Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux
  - 11.3. Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 11.4. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90001 concernant le lot 4 368 388 situé au 439, boulevard Jacques-Cartier, dans la zone C-36
  - 11.5. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90002 concernant le lot 5 523 596 situé au 286-15, chemin de Wexford, dans la zone V-108
  - 11.6. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90003 concernant le lot 6 524 315 situé au 23, rue Pouliot, dans la zone H-11
  - 11.7. Nomination mandat de M. Réjean Côté – Membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
12. **Loisirs, communications et vie communautaire**
  - 12.1. Dépôt – Procès-verbal du Comité local du patrimoine (CLP)
13. **Greffe**
  - 13.1. Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information
  - 13.2. Dépôt – Liste des avis de motion en traitement
14. **Travaux publics**
15. **Sécurité publique**
  - 15.1. Dépôt – Registre de signalisation
16. **Ressources humaines**
  - 16.1. Création d'un poste et d'une grille salariale – Urbaniste et coordonnateur
  - 16.2. Nomination – M. Marc-Étienne Tremblay-Demers – Urbaniste et coordonnateur
  - 16.3. Création d'un poste et d'une grille salariale – Technicienne aux loisirs

- 16.4. Nomination – Mme Valérie Cliche – Technicienne aux loisirs
- 16.5. Entérinement de nomination – M. Gregory Power – Préposé à l'entretien des bâtiments
- 16.6. Entérinement de nomination – Mme Manon Pelletier – Adjointe au Greffe
- 16.7. Ajout d'un poste – Technicien opérateur en eau potable et entérinement de nomination
- 16.8. Entérinement d'embauche – M. François Dumont – Directeur des travaux publics par intérim
- 16.9. Suivi de la période de probation de l'employé no 364
- 16.10. Autorisation - Prime de nuit – Service des travaux publics
- 17. **Correspondance**
  - 17.1. Dépôt – Liste de la principale correspondance
- 18. **Suivi des élus**
- 19. **Divers**
- 20. **Période de questions**
- 21. **Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

---

27-02-24

##### **4.1. Séance ordinaire – 15 janvier 2024**

Considérant la tenue de la séance ordinaire le 15 janvier 2024, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que l'enregistrement de cette séance, tenue en présentiel et diffusée en direct sur la plateforme Facebook de la Ville, était disponible sur le site Internet de la Ville dans les jours suivant sa tenue ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications dans le respect des délibérations, préalablement à la présente séance ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Pierre Chamberland ;**

**Il est résolu :**

D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, tel que rédigé, le cas échéant ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé*

#### **5. TRÉSORERIE**

---

##### **5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes – Bordereau daté le 9 février 2024**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;**

**Il est résolu :**

De payer les comptes incluant les dépenses autorisées par délégation apparaissant sur le bordereau daté le 9 février 2024 au montant de 351 447,98 \$ pour l'année 2023 et de 1 036 611,96 \$ pour l'année 2024 pour un montant total de 1 388 059,94 \$ ;

De reconnaître le bordereau daté le 9 février 2024 comme tenant lieu de reddition de comptes au regard de l'application du *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses* ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé*

28-02-24

**5.2. Autorisation – Commandite tournoi de hockey des pompiers pour les grands brûlés**

Considérant la demande reçue d'un pompier pour une activité de commandite pour soutenir la cause des grands brûlés ;

Considérant le souhait du Conseil de soutenir cette cause ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. Pierre Chamberland ;**

**Il est résolu :**

D'autoriser le paiement au montant de 500 \$ pour la commandite du tournoi de hockey pour soutenir la cause des grands brûlés qui aura lieu du 18 au 21 avril 2024 à Valleyfield ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

29-02-24

**5.3. Subvention – Catholic Women's League of Shannon pour l'année 2024**

Considérant la demande de « Catholic Women's League of Shannon » reçue le 8 janvier 2024 ;

Considérant que cette demande d'aide financière contribuera à la tenue de la 55<sup>e</sup> édition du Shannon Irish Show qui se tiendra le 16 mars 2024 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

D'octroyer et d'autoriser le paiement d'une subvention de 2 500 \$ à « Catholic Women's League of Shannon » pour la réalisation de ses activités ;

D'exiger qu'une reddition de comptes soit produite au plus tard à la fin de l'année 2024 selon les conditions inscrites dans la nouvelle politique de reconnaissance des organismes et des initiatives citoyennes qui sera adoptée en cours d'année ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

30-02-24 **5.4. Plan de partenariat pour le défilé de la Saint-Patrick pour l'année 2024**

Considérant le plan de partenariat soumis à la Ville par le Défilé de la Saint-Patrick de Québec ;

Considérant l'importance de la culture irlandaise pour la Ville de Shannon ;

Considérant les divers besoins de l'organisme pour la réalisation du défilé qui se tiendra le 23 mars 2024 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;**

**Appuyé par M. Pierre Chamberland ;**

**Il est résolu :**

D'octroyer une somme de 3 000 \$, payable à « Le Défilé de la Saint-Patrick de Québec » pour contribuer à la réalisation et la participation du défilé qui se tiendra le 23 mars 2024 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

31-02-24 **5.5. Acceptation de prix de vente – Ford Escape – Centre d'acquisitions gouvernementales – Appel d'offres 23-0604**

Considérant la résolution 505-07-23 « Octroi contrat – Vente de biens avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) » ;

Considérant l'ouverture de soumission le 9 février 2024 au Centre d'acquisitions gouvernementales concernant l'appel d'offres 23-0604 à l'égard de l'item « Ford Escape » ;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue par le Centre d'acquisitions gouvernementales ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

D'autoriser la vente de l'item « Ford Escape » au soumissionnaire le plus élevé, au montant de 850 \$ ;

D'autoriser le paiement de 35% du montant de la vente n'excédant pas 1 000 \$ au Centre d'acquisitions gouvernementales pour les frais d'administration, conformément à l'entente ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé*

**6. AVIS DE MOTION**

---

**6.1. Avis de motion – Règlement numéro 810-24 modifiant le plan d'urbanisme (600-18) de manière à ajouter la cartographie des îlots de chaleur et de prévoir des mesures pour atténuer le phénomène d'îlot de chaleur**

Conformément à l'article 356 de la LCV qui stipule que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du Conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte, Mme la mairesse donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 810-24 modifiant le plan d'urbanisme (600-18) de manière à ajouter la cartographie des îlots de chaleur et de prévoir des mesures pour atténuer le phénomène d'îlot de chaleur.

**6.2. Avis de motion – Règlement numéro 811-24 complémentaire sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés et autres dispositions relatives aux compétences municipales, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 694-22**

Conformément à l'article 356 de la LCV, Mme la mairesse donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 811-24 complémentaire sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés et autres dispositions relatives aux compétences municipales, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 694-22.

Conformément à LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

**7. PROJETS DE RÈGLEMENT**

---

Aucun point traité ce mois-ci.

**8. ADOPTION DE REGLEMENTS**

---

32-02-24 **8.1. Adoption – Projet du règlement 810-24 modifiant le plan d'urbanisme (600-18) de manière à ajouter la cartographie des îlots de chaleur et de prévoir des mesures pour atténuer le phénomène d'îlot de chaleur**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenante, soit le 12 février 2024 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation publique et à la tenue de registre (ainsi qu'à toute autre mesure prescrite par le gouvernement du Québec) prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que Mme la mairesse mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

D'adopter, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 810-24 comme s'il était tout au long réité ;

De permettre à toute personne intéressée de s'exprimer lors d'une consultation publique qui se tiendra le 28 février 2024 à 19 h à l'Hôtel de Ville situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé*

## 9. ADMINISTRATION

---

33-02-24 **9.1. Autorisation de dépôt – Demandes d'aide financière auprès de la MRC de la Jacques-Cartier – Programmation culturelle 2024**

Considérant la programmation d'activités culturelles prévue par la Ville de Shannon tout au long de l'année 2024 ;

Considérant les programmes en culture offerts par la MRC de la Jacques-Cartier visant à contribuer financièrement pour des animations ponctuelles ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;**

**Appuyé par M. Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

D'autoriser la Directrice aux loisirs et de la vie communautaire à déposer des demandes d'aide financière auprès de la MRC de la Jacques-Cartier dans le cadre des programmes en culture pour des activités et événements ponctuels au cours de l'année 2024 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

34-02-24 **9.2. Autorisation de dépôt – Demandes d'aide financière auprès d'Hydro-Québec – Programmation culturelle 2024**

Considérant la programmation d'activités culturelles prévue par la Ville de Shannon tout au long de l'année 2024 ;

Considérant les programmes offerts par Hydro-Québec visant à contribuer financièrement au maintien ou à l'amélioration de l'offre artistique et culturelle régionale ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;**

**Il est résolu :**

D'autoriser la Directrice aux loisirs et de la vie communautaire à déposer des demandes d'aide financière auprès d'Hydro-Québec dans le cadre des programmes en culture pour des activités et événements ponctuels au cours de l'année 2024 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

35-02-24 **9.3. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

Considérant que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

Considérant que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année ;

Considérant que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

Considérant que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

Considérant que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

Que la Ville de Shannon demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vicepremière ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés de l'Assemblée nationale, M. Éric Caire, et à la Chambre des communes, M. Joël Godin, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

## **10. GESTION CONTRACTUELLE**

---

### **36-02-24 10.1. Octroi de contrat – Services professionnels – Plans et devis – Réfection de deux (2) ponceaux – Chemin de Wexford**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le Règlement relatif à la gestion contractuelle (668-21) ;

Considérant la nécessité de procéder à l'élaboration de plans et devis pour la réfection des deux (2) ponceaux sur le chemin de Wexford ;

Considérant que ces ponceaux ont été identifiés au Plan d'intervention en infrastructures routières locales 2023-2025 (PIIRL) ;

Considérant que cette ce projet est prévu dans le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 ;

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics par intérim ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;**

**Il est résolu :**

D'octroyer un contrat à M. Christian Maher, ingénieur, au montant de 16 000 \$ (taxes non incluses), concernant les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection de deux (2) ponceaux sur le chemin de Wexford, conformément à l'offre de service datée le 22 janvier 2024 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

37-02-24 **10.2. Octroi de contrat – Étude géotechnique pour la construction d'un ponceau et d'un chemin d'accès aux puits de Shannon**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le Règlement relatif à la gestion contractuelle (668-21) ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une étude géotechnique pour la construction d'un ponceau et d'un chemin d'accès aux puits de Shannon ;

Considérant que cette ce projet est prévu dans le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 ;

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics par intérim ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Pierre Chamberland ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

D'octroyer un contrat à l'entreprise NVIRA., au montant de 12 000 \$ (taxes non incluses), pour l'appel d'offres AO22-17 concernant l'étude géotechnique pour la construction d'un ponceau et d'un chemin d'accès aux puits de Shannon, conformément à l'offre de service N/Réf.: GEO- 235177\_rév1, datée le 31 janvier 2024 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

38-02-24 **10.3. Ajout au contrat – AO22-17 – Construction d'un ponceau pour accéder aux puits – Demande d'autorisations ministérielles**

**Abrogée par  
125-05-24**

Considérant la résolution 670-12-23 « Entérinement de contrat – CHG groupe conseil – Services professionnels en ingénierie pour la construction d'un ponceau ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter à l'appel d'offres AO22-17, l'obtention d'autorisations ministérielles ;

Considérant que cette ce projet est prévu dans le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

D'autoriser l'ajout d'une demande d'autorisations ministérielles dans le cadre de l'appel d'offres AO22-17 – Travaux pour l'installation d'un ponceau permettant l'accès aux puits, à l'entreprise Groupe conseil CHG au montant de 20 808,90 \$(taxes non incluses), conformément à l'offre de service datée de décembre 2023 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

39-02-24 **10.4. Octroi de contrat – Services en géotechnique**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le Règlement relatif à la gestion contractuelle (668-21) ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une étude géotechnique pour les rues de la Station, Maher, de Kilkenny et le chemin de Gosford ;

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics par intérim ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;**

**Il est résolu :**

D'octroyer un contrat à l'entreprise Groupe GÉOS, au montant de 44 500 \$ (taxes non incluses), concernant l'étude géotechnique pour les rues de la Station, Maher, de Kilkenny et le chemin de Gosford, conformément à l'offre de service Réf. : 240074-GT1, datée le 7 février 2024 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

40-02-24 **10.5. Renouvellement du contrat avec l'entreprise Éditions Média Plus Communication – Éditions gratuites du calendrier municipal pour les années 2025 et 2026**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le Règlement relatif à la gestion contractuelle (668-21) ;

Considérant l'offre de service gratuit déposée par l'entreprise Éditions Média Plus Communication pour l'édition d'un calendrier municipal ;

Considérant la nécessité d'apporter une modification au contrat en ajoutant 100 copies au nombre d'exemplaires actuels requis ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;**

**Appuyé par M. Pierre Chamberland ;**

**Il est résolu :**

De renouveler le contrat avec l'entreprise Éditions Média Plus Communication pour l'édition gratuite du calendrier municipal pour les années 2025 et 2026, en portant le nombre d'exemplaires à 3 000 au lieu de 2 900, conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

## **11. URBANISME**

---

### **11.1. Dépôt – Rapport des permis et certificats**

À titre indicatif, la direction générale dépose le rapport des permis et certificats daté le 31 janvier 2024.

*Document déposé*

### **11.2. Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux**

À titre indicatif, la direction générale dépose le rapport mensuel de la Société protectrice des animaux (Résolution 620-11-23) du mois de janvier 2024.

*Document déposé*

### **11.3. Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

À titre indicatif, la direction générale dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) daté le 17 janvier 2024.

*Document déposé*

### **11.4. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90001 concernant le lot 4 368 388 situé au 439, boulevard Jacques-Cartier, dans la zone C-36**

41-02-24  
Considérant la demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90001 déposée par l'entreprise représentant la propriétaire du lot 4 368 388 situé au 439, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36 ;

Considérant que cette demande vise la modification d'une enseigne autonome dans la zone C-36 ;

Considérant les articles 2.1, 2.2 et 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)* (604-18) qui prescrivent que l'émission d'un certificat d'autorisation pour la modification d'une enseigne dans la zone C-36 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant les articles 5.2, 6.2 et 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)* (604-18) qui prescrivent les critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone C-36 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que la modification projetée à l'enseigne autonome, son apparence, son contenu et son éclairage respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone C-36 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

D'accepter, tel que déposé, la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90001 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

42-02-24 **11.5. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90002 concernant le lot 5 523 596 situé au 286-15, chemin de Wexford, dans la zone V-108**

Considérant la demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90002 déposée par l'entreprise représentant les propriétaires du lot 5 523 596 situé au 286-15, chemin de Wexford, zone V-108 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'un bâtiment principal d'usage meublé touristique dans la zone V-108 ;

Considérant l'article 2.4 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)* (604-18) qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal dans la zone V-108 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A.

Considérant l'article 8.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)* (604-18) qui prescrit les critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone V-108 ;

Considérant qu'un membre du Comité est d'avis que la fenestration sur la façade avant du bâtiment n'a pas une apparence adéquate et intéressante ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le bâtiment projeté, son implantation et les revêtements de déclin de bois de couleur Gris Brume, de panneau de fibrociment de couleur Blanc Arctique et de bardeau d'asphalte de couleur Gris Ardoise du bâtiment principal respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone V-108 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par M. Pierre Chamberland ;**

**Il est résolu :**

D'accepter, tel que déposé, la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90002 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

43-02-24 **11.6. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90003 concernant le lot 6 524 315 situé au 23, rue Pouliot, dans la zone H-11**

Considérant la demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90003 déposée par le futur propriétaire du lot 6 524 315 situé au 23, rue Pouliot, zone H-11 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attaché dans la zone H-11 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)* (604-18) qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal dans la zone H-11 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)* (604-18) qui prescrit les critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-11 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le bâtiment projeté, son implantation et les revêtements de pierre de couleur Noir Basalto, de déclin de fibrociment de couleur

Ébène et de lattes d'acier de couleur Bois d'Érable Naturel du bâtiment principal respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-11 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

D'accepter, tel que déposé, la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2024-90003 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

44-02-24 **11.7. Nomination mandat de M. Réjean Côté – Membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant le souhait de M. Réjean Côté, de se joindre, à titre de membre, au sein du Comité consultatif de l'urbanisme (CCU) ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

De nommer M. Réjean Côté à titre de membre du CCU pour une durée de deux (2) ans ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

**12. LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

**12.1. Dépôt – Procès-verbal du Comité local du patrimoine (CLP)**

À titre indicatif, la direction générale dépose le procès-verbal du Comité local du patrimoine (CLP) daté le 19 janvier 2024.

*Document déposé*

**13. GREFFE**

---

**13.1. Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information**

À titre indicatif, la direction générale dépose le registre du nombre de demandes d'accès à l'information du mois de janvier 2024. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

*Document déposé*

**13.2. Dépôt – Liste des avis de motion en traitement**

La direction générale atteste qu'il n'y a aucun avis de motion en traitement.

## 14. TRAVAUX PUBLICS

---

Aucun point traité ce mois-ci.

## 15. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

### 15.1. Dépôt – Registre de signalisation

À titre indicatif, la direction générale dépose le registre de signalisation daté le 30 janvier 2024.

*Document déposé*

## 16. RESSOURCES HUMAINES

---

### 45-02-24 16.1. Création d'un poste et d'une grille salariale – Urbaniste et coordonnateur

Considérant que le conseil municipal autorise la création d'un nouveau poste à temps plein régulier d'urbaniste et coordonnateur au service de l'urbanisme ;

Considérant la modification des responsabilités reliées au poste et l'augmentation de la charge ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;**

**Appuyé par M. Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

De procéder à l'ouverture d'un poste d'urbaniste et coordonnateur au service de l'urbanisme ;

De modifier l'organigramme pour tenir compte du nouveau vocable ;

D'adopter la nouvelle grille salariale d'urbaniste et coordonnateur au service de l'urbanisme à la présente pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adopté à l'unanimité**

*Document déposé*

### 46-02-24 16.2. Nomination – M. Marc-Étienne Tremblay-Demers – Urbaniste et coordonnateur

Considérant la résolution 247-05-18 « Embauche de M. Marc-Étienne Tremblay-Demers au poste d'inspecteur en bâtiment » ;

Considérant la résolution 144-04-22 « Nomination de M. Marc-Étienne Tremblay-Demers - Conseiller en urbanisme, poste à temps plein régulier » ;

Considérant la modification des responsabilités reliées au poste et l'augmentation de la charge ;

Considérant la recommandation favorable de la Directrice générale ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;**

**Il est résolu :**

D'autoriser la nomination de M. Marc-Étienne Tremblay-Demers au poste d'urbaniste et coordonnateur au service de l'urbanisme, poste temps plein, régulier ;

D'assortir cette nomination aux dispositions de la Politique de gestion des ressources humaines et de la grille salariale en vigueur ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adopté à l'unanimité**

47-02-24 **16.3. Création d'un poste et d'une grille salariale – Technicienne aux loisirs**

Considérant que le conseil municipal autorise la création d'un nouveau poste à temps plein régulier de technicienne aux loisirs au service des loisirs et de la vie communautaire ;

Considérant la modification des responsabilités reliées au poste et l'augmentation de la charge ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Pierre Chamberland ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

De procéder à l'ouverture d'un poste de technicienne aux loisirs au service des loisirs et de la vie communautaire ;

De modifier l'organigramme pour tenir compte du nouveau vocable ;

D'adopter la nouvelle grille salariale de technicienne aux loisirs à la présente pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé*

48-02-24 **16.4. Nomination – Mme Valérie Cliche – Technicienne aux loisirs**

Considérant la résolution 236-06-22 « Entérinement de l'embauche de Mme Valérie Cliche - Agente de soutien administratif - Service des loisirs et de la vie communautaire, poste permanent à temps plein » ;

Considérant la modification des responsabilités reliées au poste et l'augmentation de la charge ;

Considérant la recommandation favorable de la Directrice des loisirs et de la vie communautaire ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;**

**Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;**

**Il est résolu :**

D'autoriser la nomination de Mme Valérie Cliche au poste de technicienne aux loisirs au service des loisirs et de la vie communautaire, poste temps plein régulier ;

D'assortir cette nomination aux dispositions de la Politique de gestion des ressources humaines et de la grille salariale en vigueur ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adopté à l'unanimité**

49-02-24 **16.5. Entérinement de nomination – M. Gregory Power – Préposé à l'entretien des bâtiments**

Considérant la résolution 488-12-22 « Autorisation d'embauche – M. Gregory Power - Surveillant de patinoires, poste temporaire - Saison hivernale 2023 » ;

Considérant le poste vacant de préposé à l'entretien des bâtiments ;

Considérant la recommandation favorable de la Directrice des loisirs et de la vie communautaire ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;**

**Appuyé par M. Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

D'entériner la nomination de M. Gregory Power au poste de préposé à l'entretien des bâtiments, poste régulier à temps partiel ;

D'assortir cette nomination aux dispositions de la Politique de gestion des ressources humaines et de la grille salariale en vigueur ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adopté à l'unanimité**

50-02-24 **16.6. Entérinement de nomination – Mme Manon Pelletier – Adjointe au Greffe**

Considérant la résolution 344-08-22 « Entérinement de l'embauche de Manon Pelletier - Adjointe administrative, poste permanent à temps plein » ;

Considérant la nécessité de combler un poste d'adjointe au greffe ;

Considérant la recommandation favorable de la greffière ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

D'entériner la nomination de Mme Manon Pelletier, au poste d'adjointe au greffe, poste temps plein régulier ;

D'assortir cette nomination aux dispositions de la Politique de gestion des ressources humaines et de la grille salariale en vigueur ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adopté à l'unanimité**

51-02-24 **16.7. Ajout d'un poste – Technicien opérateur en eau potable et entérinement de nomination**

Considérant la résolution 384-09-21 « Embauche de M. Bruno Lapointe - Préposé à l'entretien des bâtiments municipaux, poste permanent à temps partiel » ;

Considérant la nécessité de combler un poste de Technicien opérateur en eau potable ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Pierre Chamberland ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

De créer un poste de technicien opérateur en eau potable au sein du service des travaux publics ;

D'entériner la nomination de M. Bruno Lapointe au poste de technicien opérateur en eau potable, poste temps plein régulier ;

D'assortir cette nomination aux dispositions de la Politique de gestion des ressources humaines et de la grille salariale en vigueur ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adopté à l'unanimité**

52-02-24 **16.8. Entérinement d'embauche – M. François Dumont – Directeur des travaux publics par intérim**

Considérant le congé de paternité d'une durée de six (6) semaines du directeur des travaux publics ;

Considérant qu'en son absence, le poste de directeur des travaux publics doit être pourvu ;

Considérant la recommandation favorable de la Directrice générale ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;**

**Il est résolu :**

D'entériner l'embauche de M. François Dumont au poste de directeur des travaux publics par intérim ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adopté à l'unanimité**

53-02-24 **16.9. Suivi de la période de probation de l'employé no 364**

Considérant que l'employé no 364 est présentement en période de probation ;

Considérant la recommandation de la directrice générale ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

De mettre fin à la période de probation et au lien d'emploi de l'employé no 364, et ce à compter du 23 février 2024 ;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adopté à l'unanimité**

**16.10. Autorisation - Prime de nuit – Service des travaux publics**

Considérant que les employés des travaux publics, responsables de la préparation des patinoires de hockey et du sentier glacé travaillent nuit et jour afin de préparer et de maintenir une glace de qualité pour la saison hivernale 2023-2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de remettre une prime de nuit aux employés effectuant des heures de travail de nuit ;

Considérant la recommandation de la directrice générale ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Pierre Chamberland ;**

**Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;**

**Il est résolu :**

D'autoriser le versement d'une prime de 2 \$ pour chaque heure travaillée de nuit, par les employés des travaux publics, pour la préparation des patinoires de hockey et du sentier glacé ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adopté à l'unanimité**

**17. CORRESPONDANCE**

---

**17.1. Dépôt – Liste de la principale correspondance**

La direction générale atteste n'avoir reçu aucune correspondance durant le mois de janvier 2024.

**18. SUIVI DES ÉLUS**

---

Dans le respect de la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal*, Mme la mairesse donne la parole aux élus qui souhaitent présenter les développements survenus dans leurs dossiers politiques respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

**19. DIVERS**

---

Aucun point traité ce mois-ci.

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

À 20 h 06, Mme la mairesse, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil* (801-23).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 25.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Toute autre question en lien avec ladite séance peut être soumise par courriel à [ville@shannon.ca](mailto:ville@shannon.ca). Un suivi sera effectué au cours des jours suivant la séance.

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 25.

**Adoptée à l'unanimité**

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.<sup>1</sup>**

---

La mairesse,  
Sarah Perreault

---

La greffière,  
Mélanie Poirier

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Madame la mairesse ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenue de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de Mme la mairesse. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du (de la) président(e) de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

L'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue la Ville de Shannon.